

pour l'égalité salariale dans les faits
contre l'augmentation de l'âge
de la retraite des femmes

manifestation nationale **7 mars 2015 à Berne**

**Les femmes ont de quoi être doublement en colère
et monter à Berne manifester nombreuses.**

Le Conseil fédéral fait fort. Alors que l'article constitutionnel sur l'égalité salariale dort depuis 33 ans, les grandes lignes d'un projet de loi minimaliste sur l'application de l'égalité salariale sont annoncées. Elles ménagent les entreprises et ne protègent pas les femmes contre les inégalités salariales croissantes ni ne rétablissent l'égalité. Pire encore, le Conseil fédéral présente un paquet global sur les retraites, qui veut ni plus ni moins imposer aux femmes de travailler une année de plus et économiser ainsi 1,5 milliard de francs sur leur dos.

Pour l'égalité salariale tout de suite et des mesures efficaces

En Suisse, les femmes gagnent toujours 20 % de moins que les hommes pour un travail de valeur égale. Une grande partie de cet écart ne s'explique pas objectivement. **Chaque année, ce sont donc 7,7 milliards de francs de manque à gagner pour les femmes.** Pour combattre ces discriminations salariales, les mesures légales envisagées par le Conseil fédéral sont trop timorées. Les femmes veulent **des contrôles efficaces** et des sanctions des entreprises.

départ
depuis Genève

train syndical gratuit

rendez-vous 10h00

Place des Vingt-Deux-Cantons

départ Cornavin 10h39 voie 6

<http://7märz2015.ch/fr>

On nous vole 677 francs par mois

677 francs, c'est l'économie mensuelle faite sur le dos des femmes. Cet argent manque aux femmes, aux budgets des familles et aux rentes lors de la retraite. L'inscription de l'égalité salariale dans la Constitution en 1981 et l'adoption de la loi sur l'égalité en 1995 n'ont pas suffi. Les employeurs s'en moquent !

Le « Dialogue sur l'égalité des salaires », lancé par la Confédération et les partenaires sociaux sur une base volontaire, a échoué. En cinq ans, seules une cinquantaine d'entreprises ont accepté d'analyser leurs salaires. Dans un contexte d'opacité presque totale sur la politique salariale des entreprises, les inégalités salariales ne régressent plus. Elles ont même tendance à empirer avec l'accroissement des composantes salariales au mérite. **Il faut maintenant instaurer des mesures légales efficaces pour réaliser l'égalité salariale dans les faits.**

Le projet du Conseil fédéral insuffisant

Au nom du Conseil fédéral, Simonetta Sommaruga a annoncé les grandes lignes d'un projet de loi.

Il prévoit d'obliger les employeurs, qui occupent 55 personnes ou plus, à procéder à intervalles réguliers à une analyse des salaires dont l'exécution devra être contrôlée par des tiers.

Les employeurs pourront confier ces contrôles, au choix, aux partenaires sociaux, à un organe de révision ou à une organisation reconnue par l'État. Le résultat sera mentionné dans le rapport an-

Les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail égal

Bien que ce principe soit inscrit dans la Constitution fédérale depuis 33 ans et dans la loi sur l'égalité depuis 17 ans, on doit malheureusement toujours faire le constat, qu'en 2014, à travail égal, chaque femme gagne chaque mois 1'800 francs de moins que ses collègues masculins. Les écarts salariaux entre hommes et femmes, à travail égal, ont encore augmenté entre 2010 et 2012, et se situent à environ 20 %.



Le partage inéquitable des tâches éducatives, domestiques et de soins cantonne les femmes dans les formes les plus précaires d'emploi.

nuel. Mais les employeurs ne seront pas tenus de publier l'ampleur de l'éventuel écart salarial entre hommes et femmes!

Le parcours de la combattante

Les femmes concernées n'auront pas accès à une information détaillée et transparente. Et si, en cas de discriminations constatées, ils ne font rien pour les éliminer, les employées devront, comme c'est le cas aujourd'hui, réclamer l'égalité salariale devant les tribunaux.

Elles devront encore entreprendre de longues procédures pour faire valoir leurs droits, obtenir une adaptation de leur salaire et un rétroactif salarial.

Le risque de congé repréailles n'est pas exclu, ce qui décourage déjà de nombreuses femmes à se défendre. Les petites et moyennes entreprises de moins de 55 salarié-e-s échapperont à l'obligation d'analyse des salaires sous l'angle de l'égalité. Elles représentent pourtant une grande majorité des entreprises du pays!

Ensemble pour l'égalité salariale, ici et maintenant!

Les femmes réclament l'instauration rapide d'une autorité de contrôles, dotée de compétences d'investigation et d'intervention dans les entreprises.

Cette autorité publique (ou tripartite) doit effectuer des contrôles efficaces et réguliers de toutes les entreprises, petites ou grandes, privées comme du secteur public ou institutionnel.

En cas de constat de salaires discriminatoires, les femmes concernées doivent être informées et pouvoir compter sur

une adaptation automatique de leur salaire et sur le paiement des différences salariales.

Les entreprises qui n'appliquent pas la loi doivent être sanctionnées.

Contre l'élévation de l'âge de la retraite

Au nom du Conseil fédéral Alain Berset a présenté un paquet global appelé «réforme de la prévoyance vieillesse 2020» qui augmente l'âge de la retraite des femmes et réduit le taux de conversion dans le 2e pilier: **toutes et tous devront travailler et cotiser plus pour des retraites réduites.**

L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans n'est qu'un premier pas. C'est le verrou à faire sauter pour ensuite augmenter l'âge de la retraite pour tous et toutes à 67 ans. La droite et le patronat ne s'en cachent pas. L'égalité n'est qu'un prétexte.

De plus, dans le 2e pilier, il est prévu d'élever l'âge permettant de partir en préretraite de 58 à 62 ans. Or, en 2010, près d'une personne sur cinq est partie à la retraite avant 62 ans.

Les finances de l'AVS sont saines. Pour justifier ces mesures qui font mal, le Conseil fédéral prétend que les finances de l'AVS sont en danger. C'est une ritournelle ancienne, qui a toujours été démentie par les faits. Il serait donc naïf de prendre ces présages pour argent comptant. En 1997, le Conseil fédéral annonçait un déficit de 15 milliards pour l'année 2010, alors que, cette année-là, l'AVS a finalement clôturé avec un... bénéfice de 2 milliards!

Cotiser davantage pour des rentes réduites !

La réduction du taux de conversion de 6,8 % à 6 % va faire baisser les rentes du 2e pilier. Pour un capital de 300'000 francs, la rente annuelle passera de 20'400 à 18'000 francs ! Donc, pour toucher la même rente, il faudra payer plus pour un salaire annuel de 84'000 francs (maximum soumis au 2e pilier obligatoire), cela correspond à près de 38'000 francs sur une carrière complète.

plus de TVA, moins de pouvoir d'achat !

En plus, de payer davantage pour le 2e pilier, le projet prévoit une hausse de 1,5 % de la TVA pour l'avis. Sous prétexte de faire contribuer tout le monde à son financement, il renforce **une taxe anti-sociale qui pénalise les salaires modestes** en plombant encore davantage leur pouvoir d'achat.

Ensemble contre les requins qui se nourrissent du 2e pilier

Le plan Berset nous impose de verser encore plus d'argent au 2e pilier. Mauvais plan pour notre argent et nos retraites. C'est un système opaque, qui nous rend otages des marchés financiers. Les caisses de pensions et les assurances gèrent un immense capital de 750 milliards de francs, constitués de nos avoirs vieillesse.

Cet argent est investi en bourse et dans l'immobilier, nourrissant le système spéculatif: en 2008, des milliards de francs ont été engloutis dans la crise financière, ce qui pourrait se reproduire...

Ensemble pour le renforcement de l'AVS !

Ce renforcement du 2e pilier se fait au détriment de l'AVS, alors que c'est le contraire qu'il nous faut. La situation des salarié-e-s modestes est exemplaire à cet égard : Berset prévoit de soumettre au 2e pilier les salaires dès 14'000 francs par an. Ceci est présenté comme une mesure favorable aux femmes, majoritaires dans les bas salaires.

Or ces cotisations seront élevées (entre 5 % et 13 %) pour des rentes finalement modestes (280 à 480 francs par mois, hors intérêts).

Par contre, il suffirait d'augmenter les cotisations AVS de 1,8 % pour permettre une augmentation des rentes de 20 % (entre 237 et 470 francs par mois).

Pas de doute, l'AVS, solide et solidaire, est une bien meilleure option pour les salarié-e-s. Les cotisations des personnes actives servent à payer les rentes des retraité-e-s et non pas à nourrir la spéculation boursière et immobilière.



APC - Association du personnel de la Confédération; ASEB - Association suisse des employés de banque; AvenirSocial - Association suisse des professionnels de l'action sociale; GaraNto - le syndicat du personnel de la douane et des gardes-

frontière; H&GU - Hotel & Gastro Union; New Wood - syndicat Bois Neuf / New Wood des Nations Unies; SEC - Société suisse des employés de commerce; SEV - Syndicat du personnel des transports; SEV-TPG - Section SEV du personnel TPG; SIT - Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs; SSM - Syndicat suisse des mass-media Groupe radio TV; SSP-VPOD - Syndicat suisse des services publics; SSPM - Société suisse de pédagogie musicale; SYNA - Syndicat interprofessionnel; Syndicom - Syndicat des médias et de la communication; Transfair; UNIA Le syndicat; USDAM - Union suisse des artistes musiciens